

Service à contacter :
Direction générale des Finances publiques
DRFIP OCCITANIE - HAUTE GARONNE
SERVICE RECETTES NON FISCALES
15 PLACE OCCITANE
31039 TOULOUSE CEDEX 9
Téléphone : 05 61 26 56 90
Courriel :
drfip31.dgpf.products@drfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : LMMJ 0430/12400
Références bancaires :
IBAN : FR75 3000 1009 33A3 1000 0000 031
BIC : BDFEFP33
Références pour toute correspondance :
N° facture : MIPY 25 2600030339

DRFIP OCCITANIE - HAUTE GARONNE
15 PLACE OCCITANE
31039 TOULOUSE CEDEX 9

ID : 045507801380811

6731-006254-0011-0



CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
LE PASSELYS
46140 DOUELLE

LETTRE DE RELANCE

Le 12/12/2025

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, malgré une demande de paiement préalable, vous restez redevable de la somme de 100,00 € dont le détail figure dans le tableau ci-dessous. La date limite de paiement n'ayant pas été respectée, vous encouragez l'application de la majoration prévue par l'article 55 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 dont le décompte détaillé figure dans le tableau précité. Si vous avez déjà payé la totalité de la créance, seule la majoration reste due.

En application de l'article L257-0 B du livre des procédures fiscales, je vous invite à régulariser dans les meilleurs délais votre situation. À défaut, je poursuivrai, à l'issue d'un délai de trente jours suivant la notification du présent document, la procédure visant à obtenir le paiement des sommes précitées.

Nature de la créance	Références / Numéro de la créance	Date de mise en recouvrement / date limite de paiement	Montant dû	Versements / réductions	Reste dû
INDEMNITE DEFICHEMENT - ART.69 LOI N° 2014-1170	MIPY 25 2600030339	24/09/2025	1 000,00	1 000,00	
Date limite de paiement		15/11/2025			
Majoration			100,00		100,00
TOTAL (Situation arrêtée au : 12/12/2025)					100,00 €

Pour payer, vous pouvez utiliser l'un des modes de paiement proposés au verso.

Vous disposez d'un délai de trente jours pour présenter vos observations au regard de la majoration appliquée conformément à l'article L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler la somme restant due, vous pouvez contacter le service désigné en tête de ce document dans le bloc « Service à contacter », qui est seul compétent pour vous répondre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La/Le comptable public
HUGUES PERRIN

TALON DE PAIEMENT

Talon à joindre à votre paiement
Lettre de relance
Appellation : REP

CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
LE PASSELYS
46140 DOUELLE

RÉFÉRENCES :

N° facture : MIPY 25 2600030339

N° codique : 031000

MONTANT EN EUROS :
100,00 €

DRFIP OCCITANIE - HAUTE GARONNE
SERVICE RECETTES NON FISCALES
15 PLACE OCCITANE
31039 TOULOUSE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Veillez

détacher le talon
ci-contre et le
joindre à votre
règlement

*